



Vincennes, le 5 janvier 2010

## **Service d'Aide au recouvrement des victimes d'infractions (SARVI)**

### **Bilan après un an de fonctionnement avec Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'Etat à la Justice et François Werner, Directeur général du Fonds de Garantie jeudi 7 janvier.**

Le Service d'Aide au Recouvrement des victimes d'infractions permet aux victimes qui ont subi de légers préjudices corporels ou matériels de récupérer les dommages et intérêts qui leur ont été octroyés par les juridictions pénales.

Le SARVI, qui a été confié par la loi au Fonds de Garantie, est effectif depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008. **Après une année de plein exercice Jean-Marie BOCKEL, Secrétaire d'Etat à la Justice, a souhaité, à l'occasion d'une visite du Fonds de Garantie, faire un premier bilan de ce nouveau dispositif et étudier les perspectives.**

François Werner, Directeur général du Fonds de Garantie le recevra jeudi 7 janvier pour une visite des locaux et une réunion de travail. Il répondra aux questions des journalistes aux côtés de Jean-Marie Bockel lors du point presse qui se tiendra à l'issue de cette rencontre.